



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente à Le Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 08 novembre 2024.

Étaient présents (27) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT, MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et M. Yves BENASSIS.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : -

Absents excusés (1) MME Jeanne MAISON.

Pouvoirs (7) : MMES Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), Magali YOVANOVITH (procuration à Alain LLAURENSY), Martine MAUGUIN (procuration à Guy METIVIER), MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Louis CASEILLES (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Alexandre REYNAL (procuration à Christine SITJA), André XIFFRE (procuration à David PLANAS).

Soit 27 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Monsieur David PLANAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES : Budget Eau : Décision Modificative n°1 – Ajustements de crédits

VU la délibération n°61-2024 du 11 avril 2024 approuvant le vote du Budget Eau de la Communauté de Communes du Haut Vallespir ;

CONSIDERANT les dépenses nécessaires en sections de fonctionnement et d'investissement, plusieurs écritures d'ajustement de crédits et de nouvelles inscriptions doivent être passées comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	8 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000,00 €
777 Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice	8 000,00 €
Dépenses	8 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000,00 €
6811 Dotations aux amortissements des immos	8 000,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	8 000,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 285,00 €
1313 Départements	12 105,00 €
1318 Autres	45 180,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-57 285,00 €
1641 Emprunts en euros	-57 285,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000,00 €
28188 Autres	8 000,00 €
Dépenses	8 000,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000,00 €
13913 Départements	8 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 34 dont 7 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **VALIDE** les ajustements de crédits et les inscriptions nouvelles tels que proposés ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous actes ou certificats administratifs y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 14 novembre 2024,

Le secrétaire de séance

David PLANAS

Le Président

Claude FERRIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.